



Juriste consultant avec le statut d'auto-entrepreneur

Question / réponse publié le 11/05/2010, vu 11180 fois, Auteur : [Actudroit](#)

Un juriste Consultant peut-il travailler comme auto-entrepreneur?

Je me pose cette question car j'ai vu sur internet des personnes qui travaillaient avec ce statut.

Nos amis avocats considéreront que c'est de la concurrence déloyale, mais ceux-ci ont toujours le monopole pour plaider au tribunal.

Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur qui est en plein essor,

En tant que juriste je me pose une question qui fera bondir les avocats,

Le statut d'auto-entrepreneur est également prévu pour les prestations de service qu'elles soient intellectuelle ou commerciales.

Or l'Accord Général sur les services ou GATS prévoit la libéralisation des prestations de services qu'elles soient commerciales ou intellectuelles.

Donc, si nous raisonnons ainsi un juriste peut tout à fait donner des consultations juridiques à des particuliers ou des PME et rédiger des actes sous-seing privé dès lors qu'il possède au minimum une licence de droit

Je pense que sur ce point la loi devrait être modifiée et relever l'exigence minimum de diplôme à un Master 1 de Droit.

De plus, je pense par exemple que pour les Docteurs en Droit, ce statut d'auto-entrepreneur peut être un bon moyen pour pratiquer le droit, car ayant fait de la recherche on leur reproche de manquer d'expérience professionnelle.

Car le Juriste Docteur en Droit peut simplement souhaiter pratiquer le droit sans passer par l'Ecole de Formation du Barreau de Paris pour être avocat.

Je souhaite donc ouvrir le débat.